



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DSAF



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023



**Direction des services
administratifs et financiers**

SOMMAIRE

Le mot du directeur.....	5
UNE DIRECTION ENGAGÉE POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE.....	7
La sobriété énergétique.....	8
La réduction des déchets.....	9
Les mobilités durables.....	10
Les achats écoresponsables.....	11
La rénovation des bâtiments.....	12
Les formations à la transition écologique.....	13
Les actions de sensibilisation des agents.....	14
UNE DIRECTION QUI SE MODERNISE POUR MIEUX SERVIR SES CLIENTS.....	18
La modernisation de la gestion financière.....	19
Des environnements de travail en mutation : la réalisation du Forum.....	20
Des outils numériques en constante évolution.....	22
UNE DIRECTION A L'ÉCOUTE DE SES AGENTS.....	26
L'élaboration de la feuille de route 2024-2026.....	27
La préparation du renouvellement du double label Egalité-Diversité.....	29
Le plan d'action sur la qualité de vie et des conditions de travail.....	31
Le séminaire des intendances.....	33
Les nouvelles instances paritaires.....	34
La protection sociale complémentaire.....	35
La réforme de l'encadrement supérieur de l'Etat.....	36
UNE DIRECTION AU CŒUR DE L'ÉVÈNEMENT.....	38
Le remaniement.....	39
Les ouvertures au public.....	40
Le forum pour l'emploi.....	41
La semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées.....	43
Le séminaire sur les violences conjugales.....	45
Les rendez-vous festifs.....	46
ANNEXE - LES MOYENS HUMAINS ET BUDGÉTAIRES DE LA DSAF.....	48

Le mot du directeur



L'année a été particulièrement riche dans tous les domaines d'activité de la Direction des Services Administratifs et Financiers (DSAF), qu'il s'agisse des finances, du budget, des ressources humaines, du numérique, de la logistique ou du patrimoine, avec un niveau d'activité élevé pour toutes les équipes.

Des chantiers majeurs ont rythmé 2023 : mise en place des nouvelles instances du dialogue social consécutives aux élections professionnelles de décembre 2022, négociations collectives sur la protection sociale complémentaire ou sur l'égalité professionnelle, réforme de la haute fonction publique, élaboration d'un plan de contrôle interne financier, accueil et mise en production dans les datacenters de plusieurs applications métiers, offre de nouveaux outils de visio et audio conférence, poursuite des travaux de câblage.

Le remaniement ministériel intervenu le 20 juillet 2023 a aussi mobilisé l'ensemble de la DSAF. Plusieurs événements et manifestations sont venus témoigner de ses engagements en faveur de la diversité, de l'égalité et de l'inclusion comme la semaine pour l'emploi des personnes handicapées, la journée de lutte contre les violences faites aux femmes. Les ouvertures au public, comme les rendez-vous au jardin et les journées du patrimoine, ont permis de présenter et de valoriser son patrimoine auprès des citoyens. Enfin, différents rendez-vous avec les agents ont incarné la valeur du collectif.

La volonté d'être au rendez-vous du développement durable, d'être à l'écoute de ses agents ainsi qu'à celle des services qu'elle soutient ont guidé l'action de la DSAF.

Ainsi, les efforts déjà engagés en matière de transition écologique ont été poursuivis et renforcés en faveur de la sobriété énergétique, de la réduction des déchets, des émissions de gaz à effets de serre et de l'empreinte carbone avec notamment un verdissement continu du parc automobile et la progression des achats durables. Par ailleurs, les chantiers sur les bâtiments patrimoniaux ont eux aussi été placés sous le signe de la rénovation énergétique, avec l'objectif de réduire les consommations d'énergie.

Le souci d'offrir une écoute et un environnement favorisant l'épanouissement au travail a été au cœur du plan d'action sur la qualité de vie et des

conditions mais aussi de l'élaboration de la nouvelle feuille de route 2024-2026 de la DSAF.

L'accent a également été mis sur la modernisation de l'environnement de travail avec la transformation du centre de documentation : le Forum incarne la volonté de la DSAF de s'inscrire dans les nouveaux modes de travail. Cette volonté se traduit aussi dans la palette de nouveaux outils numériques mis à la disposition des agents et des services.

Serge DUVAL

UNE DIRECTION ENGAGÉE POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE



Plan de sobriété énergétique, décret tertiaire, écomobilités, réduction des déchets, compensation carbone, la DSAF est sur tous les fronts de la transition écologique et du développement durable.

Elle mène une action continue pour réduire ses consommation d'énergies. Elle investit dans la rénovation de ses bâtiments anciens afin d'accroître leur performance énergétique et le confort de leurs occupants.

Elle intègre la dimension développement durable dans ses achats et ses marchés, et veille à la valorisation de ses déchets et à la compensation carbone de ses activités et achats.

Elle développe une culture écoresponsable par la formation des agents et les actions de sensibilisation.

La sobriété énergétique

En 2023, la DSAF a poursuivi les actions en faveur de la sobriété énergétique prévues par son plan de sobriété énergétique élaboré à l'automne 2022 : respect des températures de consigne, généralisation des éclairages LED, réduction de la temporisation des éclairages sur détection, suppression de l'eau chaude dans les sanitaires, etc. Cinq sites ont par ailleurs été fermés le 26 décembre et le 2 janvier, permettant de réduire leur consommation énergétique.

Au global, l'ensemble des dispositifs mis en place a généré en 2023 une économie de 907 000 kWh de la consommation énergétique des sites exploités par la DSAF, soit une baisse de 6,1% par rapport à 2022. Comparé à 2021, le gain est de 3 180 000 kWh soit un recul de la consommation de 18,6%.

La consommation d'eau a quant à elle diminué de 7% en 2023 par rapport à 2022 et de 24,5% par rapport à 2021, grâce aux différentes mesures déployées comme par exemple la généralisation des chasses d'eau bi-flux et des robinets sur détection ainsi que la gestion durable des jardins.

Un changement des sources d'énergie

Les sites exploités par la DSAF sont tous reliés au réseau de chaleur urbain, hormis l'hôtel Lebel, au 13 rue Vaneau, seul bâtiment dont la chaufferie fonctionne au gaz de ville. Dans l'objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre en supprimant cette source d'énergie fossile, le projet de réfection de cette chaufferie pour la raccorder au réseau de chauffage urbain de la compagnie parisienne de chauffage urbain (CPCU) a été lancé en 2023.

Par ailleurs, une étude d'opportunité a été réalisée en avril 2023 mettant en avant la pertinence et le potentiel d'un déploiement de la géothermie à l'hôtel de Matignon, source de gain énergétique et de baisse des émissions de gaz à effet de serre. Les études se poursuivent avec la rédaction en 2024 d'un marché global de performance, qui permettra d'associer la conception, la construction et l'exploitation/maintenance afin d'atteindre des objectifs chiffrés de performance.

La réduction des déchets



Le volume global des déchets collectés sur l'ensemble des 14 sites exploités par la DSAF a diminué de près de 3% en 2023 (342,8 tonnes) par rapport à 2022 (353 tonnes). Cette baisse de 10,2 tonnes s'accompagne de celle des déchets mélangés, appelés aussi DIB (déchets industriels banals) qui, outre le recul de 6,7% de leur volume, voient leur part également diminuer, signe d'une amélioration de la qualité du tri : ils représentent 47,3% des déchets en 2023 contre 49,3% en 2022 et 51,2% en 2021. Ce taux, qui varie selon les sites, est particulièrement faible sur le site de Ségur-Fontenoy (23,7%) qui enregistre pourtant le plus gros volume de déchets (102,1 tonnes en 2023).

Le déploiement progressif sur les sites des points d'apport volontaire devrait permettre de mieux trier les déchets à la source et donc de réduire le volume des déchets mélangés.

Les déchets issus de la restauration (biodéchets) constituent le deuxième type de déchets le plus important avec près de 84 tonnes produites en 2023, soit 24,5% des déchets. Collectés séparément des autres déchets, ils sont transformés en compost. Viennent ensuite le papier et le carton avec un volume équivalent de déchets (respectivement 36 et 35,9 tonnes, soit 10,5% du volume des déchets), le papier ayant baissé de 23% par rapport à 2022.

Les actions mises en place pour supprimer le plastique à usage unique portent leurs fruits avec la disparition des déchets en plastique.

Tous les déchets collectés sont valorisés pour être recyclés ou transformés en combustible notamment. C'est le cas des DIB (déchets industriels banals) et des mégots. Les 100 kg de mégots collectés en 2023 ont ainsi permis, outre la préservation de 300 000 m³ d'eau, de produire 225,7 kWh d'énergie.

Les mobilités durables

Le parc automobile des services du Premier ministre a poursuivi son verdissement : 60% des véhicules sont désormais à faibles émissions contre 50% fin 2022.

Le parc est globalement composé fin 2023 de :

- 55% de véhicules essence (dont hybrides)
- 33% de véhicules électriques
- 12% de véhicules diesel.

Le kilométrage effectué par les véhicules propres représente 53 % du kilométrage total parcouru sur l'année 2023. Cela s'accompagne d'une baisse du CO² émis moyen au kilomètre parcouru, passé de 121g en 2019 à 72g en 2023, ainsi que de la consommation en litres de carburant qui a baissé de 17% entre 2022 et 2023.

L'utilisation des taxis green par les services du Premier ministre a encore progressé en 2023 et représente désormais 86% des trajets contre 78% en 2022.

En 2023, une vingtaine de places supplémentaires de stationnement vélo pour les agents ont été déployées, ce qui porte à 315 le nombre de places sur les sites gérés par la DSAF.

Les achats écoresponsables

La prise en compte de considérations liées au développement durable constitue une obligation juridique comme le stipule l'article L2111-1 du code de la commande publique.

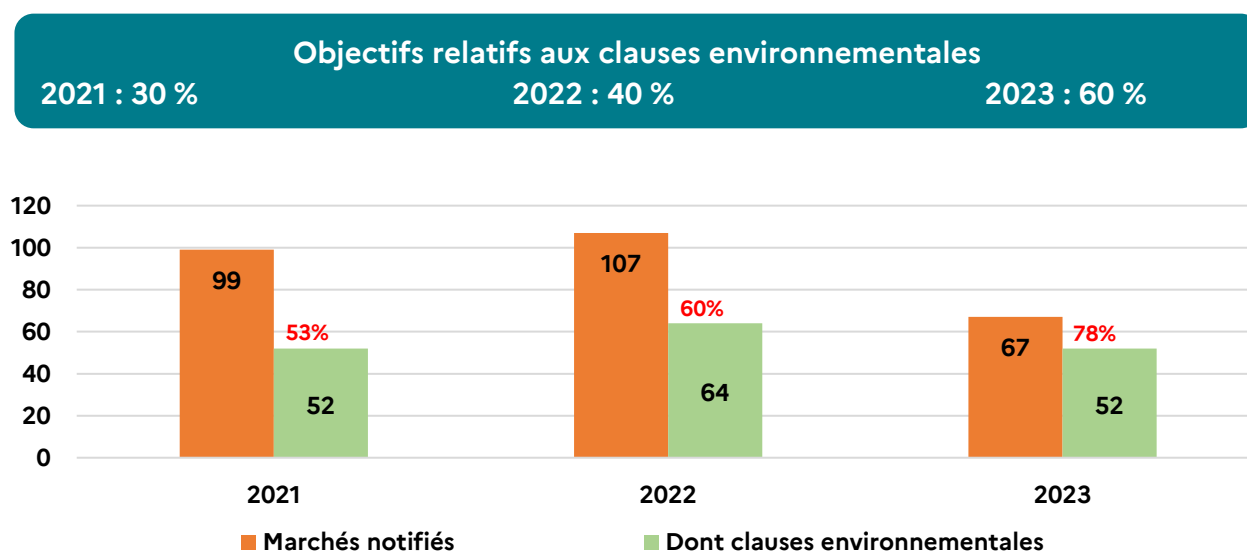
Dans le cadre du plan national pour des achats durables présenté par le Gouvernement le 15 mars 2022, d'ici 2025, 100 % des contrats de la commande publique devront comporter une considération environnementale et 30 % une considération sociale.

L'atteinte de ces objectifs se veut néanmoins progressive.

	2023	2024	2025
Pourcentage de marchés notifiés devant comporter une considération environnementale	60%	80%	100%

Nota : le pourcentage est calculé à partir du nombre de marchés supérieurs à 40 k€ HT notifiés chaque année comportant une considération environnementale rapporté au nombre total de marchés supérieurs à 40 k€ HT notifiés chaque année.

La DSAF se mobilise pleinement en ce sens, et a atteint en 2023 comme les années précédentes, des résultats supérieurs aux objectifs fixés par le plan national des achats durables. En effet, 78% des marchés éligibles notifiés en 2023 comprenaient une clause environnementale, bien au-delà de l'objectif fixé à 60%.



Nota : l'assiette des marchés pris en compte englobe les marchés passés par le bureau des achats ministériels (BAM), notifiés sur l'année considérée et dont les montants sont supérieurs à 40k € HT.

La rénovation des bâtiments

Le chantier de restauration des menuiseries de la façade sur jardin de l'hôtel de Matignon, débuté en janvier 2022, s'est achevé à l'automne 2023. Cette opération visait à restaurer les menuiseries existantes afin d'améliorer le confort énergétique de l'hôtel.



Dans le cadre de la restauration de la façade sur rue de l'hôtel Lebel une grande partie des menuiseries a été changée tandis que les autres ont été restaurées. Afin d'offrir un meilleur confort thermique aux usagers et de réduire la consommation énergétique, toutes les fenêtres ont été remplacées par du double vitrage. Un travail sur les pierres a également été réalisé avec le remplacement de certains appuis de fenêtres trop abîmés, la restauration des décors et le rejointement complet de la façade pour qu'elle retrouve toute sa splendeur.

Les formations à la transition écologique

Pour répondre aux défis de la transition écologique, le Gouvernement a lancé un programme de formation ambitieux à destination des agents de la fonction publique, avec la volonté d'avoir formé l'ensemble des agents publics à horizon 2027. L'objectif est de leur permettre de mieux appréhender les grands défis climatiques et de développer les connaissances et les compétences nécessaires pour mettre en œuvre des actions concrètes en faveur de la transition écologique.

Ce plan de formation inédit inscrit la planification écologique au cœur des politiques publiques en visant :

- la compréhension des grands enjeux climatiques à travers des ateliers de sensibilisation et/ou des conférences d'experts portant sur la crise de la biodiversité, la crise climatique et la crise des ressources naturelles ;
- la projection sur le terrain à travers la rencontre d'acteurs inspirants ayant déjà opéré la transformation de leur activité pour répondre concrètement aux enjeux de la transition écologique ;
- l'action, à travers l'élaboration de plans d'action propres aux administrations pour réaliser la transition écologique.

En 2023, les premiers dispositifs de formation à la transition écologique ont été lancés par la DSAF avec notamment un parcours certifiant « territoire-énergie-climat », réalisé en partenariat avec l'Ecole des Mines, et des actions de formation sur le développement durable dans plusieurs domaines métiers.

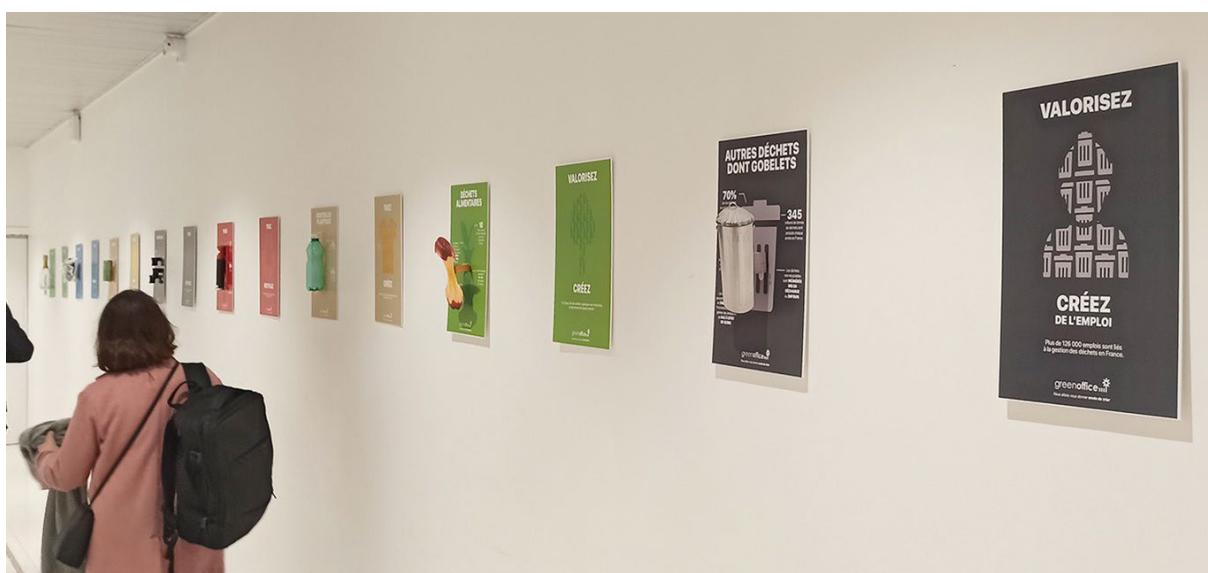
Le bilan 2023 est positif et s'inscrit dans les orientations souhaitées par le Gouvernement, avec :

- 37 conducteurs formés à l'éco conduite,
- 19 agents formés par l'Ecole des Mines dans le cadre du parcours « Territoires, Energie, climat »,
- 138 agents sensibilisés sur les enjeux climatiques, les actions mises en œuvre dans les services du Premier ministre et l'alimentation dans le cadre du séminaire organisé par France Stratégie,
- 23 agents sensibilisés à la cuisine durable,
- 24 apprentis sensibilisés aux enjeux de la transition climatique et de la crise de la biodiversité,
- 17 agents ayant suivi les ateliers 2 tonnes et la Fresque du climat,
- 40 cadres supérieurs et 20 animateurs formés à la transition écologique.

Les actions de sensibilisation des agents



La DSAF mobilise, tout au long de l'année, les moyens nécessaires pour favoriser une action durable et plus responsable au travers d'actions de communication. Celles-ci portent sur différents thèmes comme la sobriété énergétique, le gaspillage alimentaire, le tri des déchets ou les mobilités durables.



Au travers d'évènements fédérateurs comme *la semaine européenne du développement durable*, *la semaine européenne de la réduction des déchets* ou *l'opération Mai à vélo*, la direction participe à la sensibilisation des agents aux enjeux de développement durable. Elle promeut les bonnes pratiques au

bureau et plus largement dans le quotidien des agents : se déplacer sans émettre de gaz à effet de serre, s'alimenter sans gaspiller, économiser les ressources et réduire son empreinte carbone. Ces événements sont aussi l'occasion d'échanger avec les agents, d'écouter leurs attentes et de rappeler les actions et dispositifs mis en œuvre.

La DSAF a également assuré la promotion et l'organisation logistique du cycle de conférences « *Les Rencontres de la transition écologique* » initiées par Claire LANDAIS, secrétaire générale du Gouvernement. Ces conférences ont permis aux agents d'échanger avec des intervenants variés et de qualité autour de différentes thématiques : les ressources locales, la maîtrise de l'énergie, la participation citoyenne, les mobilités durables.



Les thématiques liées aux enjeux de développement durable sont aussi largement traitées dans l'intranet *Matignon Infos Services* qui y consacre un dossier complet ainsi que dans les autres supports d'information (affichage, newsletters, guide, vidéo...). Parmi les actions de sensibilisation, des initiatives ludiques sont également mises

en œuvre comme les quiz en équipe qui proposent un nouveau « format » décontracté et plus proche des agents. Dans le cadre de *Maison à vélo*, une exposition a été réalisée en interne, composée de portraits d'agents vélotafeurs mettant en avant leur expérience et leurs conseils pour se

déplacer à vélo en toute sécurité.



UNE DIRECTION QUI SE MODERNISE POUR MIEUX SERVIR SES CLIENTS

La DSAF poursuit une démarche d'amélioration continue du soutien qu'elle apporte aux services et aux agents, qu'il s'agisse de sa gestion financière avec le contrôle interne et la préparation de la nouvelle version de Chorus ou de son infrastructure informatique pour rendre ses réseaux plus sûrs et performants.

Les modes et l'environnement de travail du secteur public se transforment. En 2023, la DSAF a pleinement participé à ce mouvement à travers la réalisation du Forum, espace collaboratif et documentaire innovant sur le site Ségur, amorce d'une mutation plus large de ses espaces de travail. Elle a aussi développé son offre de visioconférence pour en élargir l'utilisation et repensé ses outils pour un usage simplifié au bénéfice de tous.

En 2023, elle a poursuivi la dématérialisation de ses procédures avec notamment une simplification des demandes de télétravail et facilité l'accès aux dossiers administratifs des agents avec le dossier numérique agent.

La modernisation de la gestion financière

L'approfondissement du contrôle interne

La DSAF a engagé un important travail de refonte du dispositif de contrôle interne financier, visant un approfondissement de la démarche et s'appuyant sur une réorganisation et un repositionnement de la fonction. Depuis le printemps 2023, cette dernière est rattachée directement à la sous-direction de la programmation et des affaires financières (SDPAFI) avec laquelle elle assure l'accompagnement des services et le rôle de référent ministériel. Afin d'assurer la pérennité de cette nouvelle organisation, un chef de projet contrôle interne financier a concomitamment pris ses fonctions.

Une approche transversale des flux financiers, depuis la budgétisation jusqu'à leur dénouement comptable, est à présent privilégiée afin de construire le plan de contrôle ministériel qui marquera un nouveau jalon important de la maturité du dispositif en venant renforcer et alimenter le plan d'action. Les premiers travaux sont d'ores et déjà en cours sur les principaux flux financiers en lien avec l'ensemble des services et entités dont l'implication continue reste indispensable.

Une commande publique au service des clients

L'année a aussi été marquée par une activité soutenue dans le champ de la commande publique. Dans le domaine de l'immobilier, le bureau des achats ministériels a été particulièrement mobilisé par le lancement de plusieurs procédures structurantes concernant le marché de travaux de rénovation et d'entretien tous corps d'état et la notification des dix marchés mutualisés en découlant, la préparation de la consultation relative au marché de maintenance multiservice pour l'ensemble des SPM et du marché dédié au Conseil économique, social et environnemental (CESE) et à la Direction de l'information légale et administrative (DILA), l'engagement de la procédure relative à la réfection du treillage de l'hôtel de Matignon et enfin, le suivi de l'exécution de l'opération Chambertin en lien avec le Groupement interministériel de contrôle (GIC) et la division du pilotage des services généraux et du site Ségur-Fontenoy.

Dans le domaine informatique, le marché de modernisation et infogérance de la plateforme d'accès à internet (PFAI) nouvelle génération en France métropolitaine et DROM/COM a pu être notifié au terme d'un dialogue compétitif.

Pour le compte des entités et des agents du périmètre, la DSAF, en lien avec la Direction des achats de l'État, a suivi les travaux de renouvellement de l'accord cadre interministériel d'agence de voyages pour les déplacements professionnels avec GLOBEO travel et a élaboré le marché subséquent pour les services du Premier ministre.

Des environnements de travail en mutation : la réalisation du Forum

Dans le cadre de l'opération de regroupement des services du Premier ministre sur le site de Ségur Fontenoy en 2017, la mutualisation de la fonction documentation des différents services s'était traduite par le regroupement des différents fonds documentaires et la création d'une salle de lecture de 250 m² au rez-de-chaussée du bâtiment. Au fil des années, les habitudes et besoins changeant, cette salle ne tirait pas partie du potentiel de sa localisation, offrant l'opportunité d'être transformée en un espace de formation, d'apprentissage et de travail collaboratif pour répondre à l'évolution des usages liés aux nouveaux modes de travail.

Inscrit dans la feuille de route de la DSAF dès 2020 comme un axe de réflexion prospectif autour des nouveaux espaces de travail, ce projet transversal a réuni une multiplicité d'acteurs et de partenaires. Le projet, dont le pilotage opérationnel était assuré par les responsables du Centre de documentation et le bureau du pilotage, de la relation client et de la performance, a été conduit de manière collaborative avec l'équipe du centre de documentation et de futurs utilisateurs de différentes entités des services du Premier ministre

À la suite d'ateliers de design thinking avec des représentants de plusieurs entités, le projet du Forum a émergé autour de 4 espaces structurants : une salle de lecture, plus compacte et confortable, quatre salles d'ateliers, bénéficiant de larges fenêtres et desservies par une circulation, quatre cabines acoustiques d'une ou deux places, ainsi que l'Agora équipée d'un amphithéâtre en bois de 30 places. Ce dernier épouse l'arrondi du bâtiment et vient parachever la gradation des usages proposés par ce nouvel espace.



L'accueil, central, vise à orienter les usagers et les accompagner dans leur utilisation du Forum et leurs recherches documentaires, notamment par le prêt de tablettes. Ces dernières, ainsi que les écrans disponibles dans les ateliers et l'Agora, permettent d'accéder directement au portail documentaire, de projeter des documents et d'organiser ou suivre des visioconférences.

En octobre 2023, ce nouvel espace collaboratif et documentaire, baptisé Forum, a été inauguré. Il est accessible à l'ensemble des services du Premier ministre et aux autorités administratives indépendantes budgétairement rattachées. Il a rapidement trouvé son public avec l'organisation de séminaires, de formations, de conférences de presse, d'ateliers de co-construction, preuve qu'il répond aux besoins des utilisateurs.



Des outils numériques en constante évolution

Le dossier numérique de l'agent

Le déploiement du dossier individuel de l'agent (DIA), en mars 2023, au sein des services du Premier ministre, s'inscrit dans la dynamique de transformation et de modernisation des fonctions RH afin de répondre aux attentes fortes de simplification des processus de gestion administrative.

Le développement de ce nouveau dispositif au sein du SIRH RenoirRH, via le module GaudDi (Gestion de l'Archivage et du stockage Unifié du Dossier Individuel), permet à la DSAF d'élargir l'offre des services dématérialisés au bénéfice des agents.

Les agents peuvent désormais accéder à leur dossier RH via le self-service (espace personnel) et consulter les actes notifiés par le gestionnaire RH.

L'ouverture du dossier numérique agent dans RenoirRH s'accompagne de plusieurs évolutions dans le processus de gestion des demandes RH : de nouveaux formulaires enrichis, une transmission dématérialisée de bout en bout et des notifications dans le suivi des demandes agents.

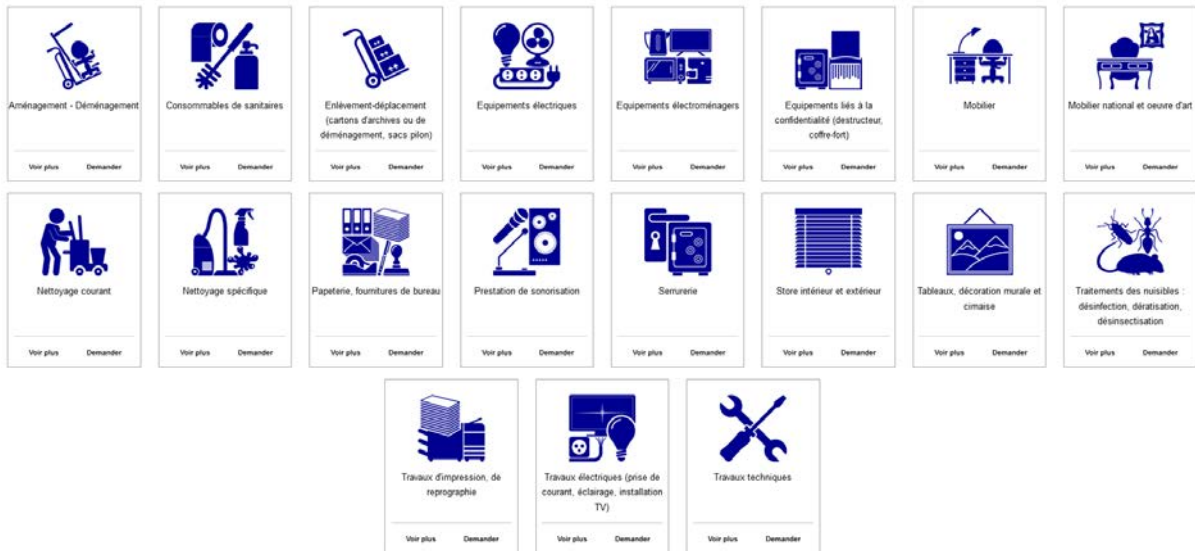
La dématérialisation des demandes de télétravail



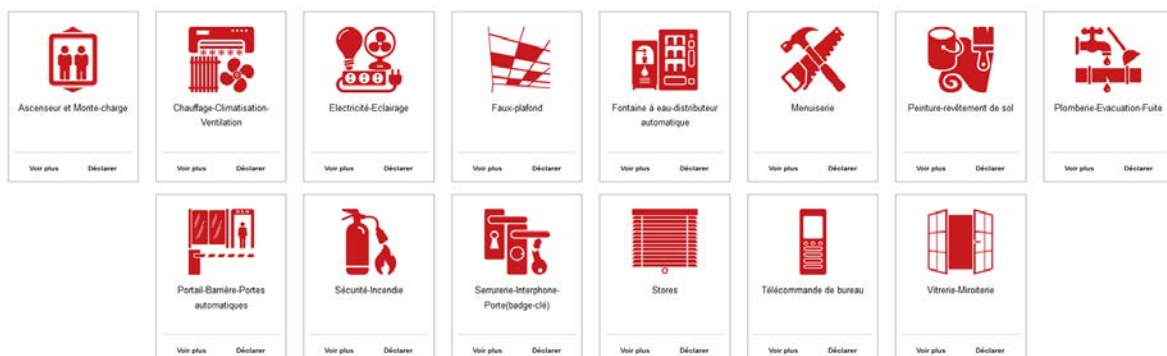
Dans le cadre de la transformation numérique de la fonction RH, la direction des services administratifs et financiers a mis en place un processus dématérialisé de traitement des demandes d'autorisation de télétravail.

Ce processus s'adresse aux entités disposant d'une connexion à l'application ORIGAMI et s'applique aussi bien aux demandes d'autorisation initiales qu'aux demandes de modification. Il s'accompagne, par ailleurs, de l'activation de nouvelles fonctionnalités de gestion du télétravail via le système d'information RenoirRH. Outre la pose de jour flottant, il est dorénavant possible de changer un jour fixe dans la même semaine ou de le supprimer via la validation du responsable hiérarchique

Le nouveau catalogue logistique ORIGAMI



Pour faciliter l'utilisation d'ORIGAMI, la DSAF a fait évoluer son catalogue logistique. Le but de cette opération était de simplifier la navigation des utilisateurs dans l'outil et la rendre plus fluide. Les catalogues des demandes des incidents ont été passés en revue avec les intervenants métiers pour les simplifier et renforcer leur cohérence. Par ailleurs, de nombreux questionnaires ont été ajoutés pour permettre aux demandeurs d'affiner et de cibler au mieux leurs besoins. Côté gestionnaires, cette évolution s'est accompagnée d'une refonte des processus internes. Enfin, dans un souci d'améliorer la relation client, elle s'est attachée à rendre l'outil plus lisible pour les utilisateurs afin de leur permettre de mieux repérer les informations sur le traitement de leurs demandes.



La préparation de la migration de l'application CHORUS

La préparation de la migration de l'application CHORUS vers le nouvel environnement S/4 HANA entamée en 2022 s'est poursuivie, mobilisant fortement l'équipe projet de la DSAF en lien avec l'Agence pour l'informatique financière de l'État. Cette évolution qui doit permettre de bénéficier d'innovations technologiques et de moderniser l'ergonomie du système d'information financière de l'État, a donné lieu à une importante phase de recette ministérielle du 23 octobre 2023 au 29 mars 2024. Une vingtaine d'agents de la DSAF et d'autres entités du périmètre (Direction de l'information légale et administrative, Conseil d'Etat, Contrôleur budgétaire et comptable ministériel ...) ont testé, au cours de cette période, les nouvelles transactions en s'assurant du bon fonctionnement des processus.

Les nouveaux outils de visio et audioconférence

L'offre de visioconférence sur le poste de travail, via l'accès à SKYPE Premium qui permet de réaliser des audioconférences et visioconférences en interne SPM, a été déployée dans tous les services qui en faisaient la demande : 372 utilisateurs peuvent désormais utiliser cette offre de service.

En parallèle, les premiers tests de visioconférence avec l'extérieur ont également été réalisés : cette nouvelle offre permettra à terme de réaliser des visioconférences sur le poste de travail Matignon avec n'importe quel utilisateur extérieur aux SPM, sans que cela ne remette en question le niveau de sécurité du poste.

Concernant l'offre de visioconférence dans les salles de réunion, l'année 2023 a vu la mise en œuvre d'une évolution importante de l'infrastructure technique et le démarrage d'une étude pour identifier une nouvelle offre de service. D'autre part, 15 salles supplémentaires ont été équipées en visioconférence. Pour accompagner la forte augmentation des activités de visioconférence en 2023, 890 accompagnements au lancement de visioconférence ont été assurés.

Le déploiement du Wifi et de la ToIP s'est poursuivi tout au long de l'année 2023, au fur et à mesure de l'avancement des travaux de refonte du câblage sur les différents sites historiques. Enfin, le service WIFI dans l'auditorium et les salons du 6^{ème} étage de Ségur a été internalisé et est désormais exploité par la DSAF, dans un objectif de maîtrise des coûts et d'amélioration de la bande passante.

Le transfert vers les nouveaux datacenters

L'année 2023 a permis l'accueil et la mise en production de nouveaux projets métiers, notamment la nouvelle application EDGAR qui permet de gérer les plannings des fonctions support du cabinet du Premier ministre, la solution de sécurité et de détection des compromissions, la nouvelle solution de messagerie, ainsi qu'une solution de suivi des projets menés en mode agile.

D'autres nouveaux projets ont été déployés jusqu'à l'environnement de pré-production (dernière étape avant la production) :

- le parapheur électronique (E-PARAPHEUR),
- l'outil de visualisation de données DATAVIZ,
- le SocleRH (hub de données RH)
- l'outil de gestion des intendances SAVEUR.

Enfin, les migrations d'applications du LAN Matignon vers les nouveaux Datacenters ont démarré, en commençant par le système d'information de la CIVS (AIVS), l'application BIVIA pour les indemnisations et la photothèque EPHOTO.

Le planning de migration, prévu sur 2023 et 2024, est établi en corrélation avec les opérations de maintien en conditions opérationnelles et de sécurité (MCO-MCS) qui doivent également être réalisées.

Les deux datacenters sont désormais exploités comme le SI Matignon, avec des niveaux de sécurité et de résilience à l'état de l'art. Un premier exercice de PCA a également été réalisé en juin 2023 à l'occasion de l'opération décennale de maintenance électrique : il a permis de gérer la bascule vers une autre salle et de vérifier la résilience du système d'information.

UNE DIRECTION A L'ÉCOUTE DE SES AGENTS

2023 est une année charnière au cours de laquelle la DSAF a posé des jalons pour l'avenir

- en menant une réflexion collective et innovante, à laquelle les agents ont pris une part active, pour préparer une nouvelle feuille de route pour la période 2024-2026,
- en se dotant d'un plan d'action sur la qualité de vie et les conditions de travail qui met les agents au cœur des préoccupations de la DSAF,
- en mettant en place les nouvelles instances paritaires qui structurent le dialogue social du secteur public,
- en menant de manière transverse des travaux préparatoires pour la mise en œuvre d'une protection sociale complémentaire pour les agents des services du Premier ministre.

L'élaboration de la feuille de route 2024-2026



La DSAF a élaboré en 2023 sa nouvelle feuille de route pour la période 2024-2026.

L'élaboration de cette feuille de route a débuté par des séminaires réunissant les membres du CODIR puis du CODIR élargi réalisés en janvier, puis une série d'ateliers organisés sous un format collaboratif et transverse, au Lieu de la Transformation Publique de la Direction interministérielle à la transformation publique (DITP). Ouverts à tous les agents des différentes sous-directions et divisions en février et mars, ces ateliers ont réuni près de cent participants. Cette démarche prospective avait pour objectif d'identifier les impacts pour la DSAF des grandes évolutions et tendances lourdes perçus par les agents dans les domaines sociaux, économiques, culturels, technologiques, réglementaires, écologiques... L'environnement interne de la DSAF a également fait l'objet d'une analyse pour relever les attentes et enjeux majeurs des participants sur des thématiques relatives à l'organisation interne de la direction et de ses métiers.



Les axes issus de ce diagnostic stratégique ont par la suite orienté une série d'ateliers thématiques. Conduits selon la méthode innovante de la Fresque du changement, ces ateliers ont abouti à l'identification des projets porteurs de la Feuille de Route. Plus de cent collaborateurs se sont portés volontaires pour réfléchir sur des sujets transverses tels que l'innovation collaborative ; l'articulation RH de proximité et la sous-direction des ressources humaines ; le pilotage des prestataires ; l'épanouissement au travail et la transition écologique.

Une trajectoire à cinq axes

La DSAF a pour ambition de s'affirmer comme un prestataire de services performant, à l'écoute de ses clients et de ses agents. Quatre valeurs orientent son action : le sens du service, l'adaptabilité, l'exemplarité et le collectif.

En prise avec cette mission et ces valeurs, les axes issus du diagnostic stratégique, et constitutifs de la feuille de route 2023-2025, ont vocation à structurer l'organisation et les réalisations communes de la Direction sur les trois prochaines années. Ces axes fédérateurs couvrent cinq champs d'action :

- axe 1 - Attirer et fidéliser les collaborateurs
- axe 2 - Favoriser l'épanouissement au travail
- axe 3 - Développer le collectif
- axe 4 - Relever le défi de la transition écologique dans les Services du Premier ministre
- axe 5 - Moderniser le service rendu aux clients

Ils ont été déclinés dans un plan d'actions qui comporte 33 projets structurants et co-construits entre sous-directions et divisions. Les travaux entrepris dans le cadre de la feuille de route feront l'objet d'un suivi ad hoc. Les membres du comité de direction ainsi que leurs adjoints seront chacun sponsors d'un portefeuille de projets et en assureront le pilotage. Chacun des projets sera porté par un ou plusieurs agents désignés par les sponsors, et constitueront leur équipe projet.

La gouvernance d'ensemble sera portée par le Directeur, avec notamment un comité de pilotage trimestriel.

La préparation du renouvellement du double label Egalité-Diversité

Les services du Premier ministre se sont vus attribuer en 2020 le double label Egalité et Diversité délivré par l'AFNOR pour une durée de 4 ans. Ces labels visent à garantir un environnement de travail inclusif, prévenant les stéréotypes de genres et les discriminations.

Ce processus de labellisation est une démarche d'amélioration continue, pilotée par la DSAF et associant les entités du périmètre. Elle est structurée par une feuille de route et trois plans d'actions (2024-2028). L'année 2022 a été marquée par deux rendez-vous importants avec l'AFNOR : la « clause de revoyure » de la commission diversité en février et l'audit à « mi-parcours » en novembre deux ans après l'obtention du double label. Dans la perspective du renouvellement du label qui doit intervenir en 2024, et pour mettre en œuvre les recommandations de l'audit à mi-parcours, plusieurs actions ont été conduites en 2023.

La réduction des écarts de rémunérations

En matière d'égalité professionnelle, une démarche de négociation collective a été initiée afin d'impliquer dans la politique d'égalité les organisations professionnelles ainsi que de nouvelles entités telles que l'INSP et le SGDSN. Cette démarche a débouché sur la signature d'un accord collectif sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, présenté le 7 mars 2024, en comité social d'administration ministériel (CSAM) et signé le 8 mars par la secrétaire générale du Gouvernement, les organisations syndicales et les secrétaires généraux de l'Institut national du service public (INSP), la Direction de l'information légale et administrative (DILA) et le Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN).

Par ailleurs, deux études ont été réalisées afin de déterminer et objectiver l'existence d'écart de rémunération entre hommes et femmes chez les contractuels puis chez les titulaires. Les résultats démontrent que les écarts entre les femmes et les hommes sont globalement plutôt faibles. Les travaux ont été conduits tout au long de l'année 2023 et ont vocation à se poursuivre dans le cadre de la négociation collective sur l'accord égalité professionnelle engagée avec les partenaires sociaux.

La cartographie des risques



En 2022, lors de l'audit à mi-parcours, le certificateur a relevé que les services du Premier ministre n'avaient pas réalisé d'analyse des risques de discrimination. En vue du renouvellement du double label en 2024, il a souhaité que soit établi un diagnostic sur la base des 25 critères de discrimination reconnus par la loi.

De mai à octobre 2023, des groupes de travail se sont réunis pour identifier les risques de discrimination auxquels sont exposés les agents, candidats et prestataires dans les domaines des ressources humaines, des achats, de la communication et du management. Au total, plus de 60 acteurs de 7 entités différentes (DILA, DINUM, DSAF, France Stratégie, INSP, SIG et SGDSN) ont participé à 23 ateliers pour étudier 55 processus et 109 sous-processus. Pour chaque processus et sous-processus, les groupes de travail ont identifié les discriminations dont sont susceptibles d'être victimes les agents, les prestataires ou les candidats, parmi les 25 critères retenus par la loi. Ils ont ensuite mis en exergue les mesures déjà en place pour prévenir de telles situations ainsi que les actions à mettre en œuvre pour améliorer la maîtrise des risques identifiés. Ces éléments ont permis d'élaborer une cartographie des risques qui vient nourrir la stratégie des services du Premier ministre dans ces domaines et concourir à l'élaboration des plans d'actions égalité et diversité.

La cartographie sera mise à jour tous les deux ans afin de prendre en compte les actions réalisées et les nouvelles situations. Les actions seront suivies dans le cadre du plan handicap, du plan d'actions diversité tandis que d'autres seront portées dans le cadre de l'Accord égalité.

Le plan d'action sur la qualité de vie et des conditions de travail

La démarche Qualité de vie et conditions de travail (QVCT) des services du Premier ministre vise à améliorer la santé au travail et la prévention des risques professionnels, à renforcer le sens du travail et l'attractivité des services, à fidéliser les agents ou encore à rechercher une meilleure articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle.

Le plan QVCT 2024-2025 a été élaboré à partir d'un diagnostic concerté, réalisé sur la base des résultats du baromètre social 2022 et du bilan du plan d'actions 2022-2023.

L'ensemble des parties prenantes ont été associées à la construction du nouveau plan d'actions, la DSAF ayant privilégié une approche participative afin de prendre en compte les attentes des agents. La concertation collective menée tout au long de l'année 2023 avec l'ensemble des acteurs, services concernés et représentants des personnels, a permis de fixer des objectifs et de déterminer six axes prioritaires.

Ce nouveau plan se décline en une vingtaine d'actions et sa mise en œuvre s'échelonne sur deux ans. Un premier bilan sera présenté aux organisations syndicales au deuxième semestre 2024.

Axe n°1 : Optimiser les organisations et modalités de travail en favorisant l'engagement des agents et la dynamique collective et en proposant une évolution des espaces de travail et des outils collaboratifs

Axe n°2 : Accompagner les agents aux étapes clés de leur carrière en optimisant l'accueil et l'intégration des nouveaux agents et en accompagnant les souhaits d'évolution, les agents expérimentés et le départ des agents en retraite

Axe n°3 : Renforcer la prise en compte des facteurs de risques psycho-sociaux et des situations de souffrance au travail en améliorant une prise en compte préventive des situations notamment des problématiques de santé mentale

Axe n°4 : Accompagner les situations de retour à l'emploi en favorisant l'information sur les possibilités d'accompagnement et en coordonnant les interventions des différents services

Axe n°5 : Renforcer la communication sur les prestations d'action sociale, l'accompagnement social et les dispositifs d'écoute et de signalement afin de faciliter les prises de contact et le recours aux différents dispositifs

Axe n°6 : Renforcer la prévention en matière de santé publique en déclinant un calendrier d'actions de sensibilisation et de prévention, entre autres dans le cadre de la prévention des conduites addictives.

« Aller vers » : une démarche de prévention et d'information

La stratégie de prévention de la DSAF a vocation à lutter contre le manque d'information, l'isolement, le repli sur soi et le renoncement aux droits des agents potentiellement les plus en difficulté. Ainsi la DSAF a développé, une démarche « d'aller vers » les agents et les entités.

Initiée par le service social en 2021, et rejointe ensuite par la mission Vigisouffrance puis la section Action sociale de la DSAF, « l'aller vers » est à entendre comme une démarche qui rompt avec l'idée que l'intervention ferait systématiquement suite à une demande exprimée à laquelle on apporte une réponse en terme d'accueil, de diagnostic, de prescription ou d'accompagnement.

Elle permet d'intégrer dans les pratiques professionnelles la notion de besoin des agents, sans se limiter aux demandes, en particulier des personnes vulnérables, en prenant en compte les situations de « non-demande ». Cette démarche engage alors les acteurs de l'accompagnement à se situer dans une pratique proactive qui vise à entrer en relation avec le public.

Le service social, systématiquement associé à l'accueil des nouveaux arrivants à la DSAF, et dont l'intervention sera complétée en 2024 par celle de la mission Vigisouffrance et la section d'action sociale, a ainsi rencontré l'ensemble des agents des sept intendances au cours du premier trimestre 2023. Des actions d'information collective ont ensuite été organisées à l'intention des assistant(e)s de direction des cabinets, à l'occasion d'une journée de cohésion sociale de la DSI, lors d'une réunion de service de la Commission d'indemnisation des victimes de spoliations (CIVS) et dans le cadre d'actions de sensibilisation organisées sur la pause méridienne lors de journées annuelles telles que la journée de lutte contre les violences faites aux femmes, de lutte contre le sexisme, de promotion des droits des femmes et de l'égalité .

Le séminaire des intendances



Le 13 octobre 2023, un premier séminaire des intendances des sites historiques s'est tenu au Forum, en présence de M. Serge DUVAL. Il inaugure un cycle de réflexions traitant des règles de fonctionnement et d'organisation des intendances des Services du Premier ministre.

Cette rencontre a permis aux différents intervenants en charge du soutien aux intendances de partager leurs attentes et d'échanger sur les difficultés rencontrées au quotidien dans des domaines allant du développement durable, avec la loi EGALIM ou la consommation d'énergies, aux ressources humaines avec la gestion des temps de travail, la problématique des recrutements ou encore la prévention des accidents du travail.

L'objectif est de renforcer la cohésion des équipes et de mutualiser les bonnes pratiques métiers. C'est aussi de déboucher sur des propositions pratiques dans les différents domaines évoqués.

Cette rencontre était la première étape d'une démarche qui a vocation à être poursuivie.

Les nouvelles instances paritaires

L'année 2023 a été marquée par le déploiement des nouvelles modalités de dialogue social suite aux élections professionnelles de décembre 2022.



La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 a voulu clarifier le champ de compétence des comités sociaux d'administration ministériel (CSAM) et de leurs formations spécialisées en santé et sécurité au travail (FSSSCT).

Ces instances traitent désormais des questions collectives de travail relatives à huit thématiques listées à l'article L. 253-1 du code général de la fonction publique (CGFP), comme par exemple des sujets relevant du fonctionnement et de l'organisation des services, des orientations stratégiques sur les politiques de ressources humaines ou bien encore des lignes directrices de gestion en matière de mobilité, de promotion et valorisation des parcours.

La formation spécialisée est plus spécifiquement consultée sur tout document rattaché à sa mission et notamment les règlements et les consignes que l'administration envisage d'adopter en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail.

En 2023, ont été organisés 5 comités sociaux d'administration ministériels et 4 réunions de la formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail.

Afin de poursuivre la dynamique de dialogue social instaurée au sein des Services du Premier ministre, 19 groupes de travail thématiques ont été animés tout au long de l'année.

Enfin, un accord de négociation collectif relatif à la protection sociale complémentaire a été conclu en décembre 2023.

La protection sociale complémentaire



La signature, à l'unanimité, le 18 décembre 2023, de l'accord relatif à la santé marque l'aboutissement d'une négociation collective approfondie conduite avec les organisations syndicales et les employeurs des services du Premier ministre, établissements et autorités administratives indépendantes budgétairement rattachées incluses, pour préparer le déploiement de la protection sociale complémentaire à compter de janvier 2025 qui viendra couvrir les frais de santé, maternité et accident des agents.



Claire LANDAIS, Secrétaire générale du gouvernement

Cette signature est une étape clé du processus qui permettra à l'ensemble des agents, de leurs ayants droit et des agents retraités de bénéficier d'une couverture de leurs frais de santé dans le cadre d'un contrat collectif obligatoire auquel l'employeur contribuera financièrement.

Ce premier accord de négociation collective signé dans les services du Premier ministre est une évolution importante des modalités du dialogue social qui démontre la richesse d'une élaboration partenariale. Les échanges approfondis, menés dans un climat de transparence au sein de la Commission Paritaire de Pilotage et de Suivi (CPPS) depuis la publication du décret du 22 avril 2022, ont permis de définir une offre sociale ambitieuse.

La mise en place d'une protection sociale complémentaire pour les agents de l'Etat constitue une avancée sociale majeure et une contribution au renforcement de l'attractivité des services du Premier ministre, ainsi que des établissements et des autorités indépendantes qui lui sont budgétairement rattachés.

Ce volet santé s'accompagnera d'un volet protection sociale « prévoyance » qui vise à couvrir la perte de rémunération de l'agent lors de la survenance de risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'inaptitude ou de décès.

Un travail conséquent a été mené tout au long de l'année 2023, avec l'appui juridique du bureau des achats ministériels, afin d'adapter le cadre habituel des marchés publics à ce type de prestations, dont l'une des particularités est qu'aucun paiement ne sera réalisé par l'Etat au profit du prestataire mais uniquement via le circuit de rémunération des agents.

La réforme de l'encadrement supérieur de l'Etat

La DSAF a été chargée de la mise œuvre, au sein des services du Premier ministre, de la réforme de l'encadrement supérieur lancée à l'été 2022, et pilotée par la Délégation interministérielle à l'encadrement supérieur de l'Etat (DIESE). La réforme porte des exigences fortes en matière de constitution de viviers de recrutement, de développement des compétences et d'accompagnement individualisé, de transparence des nominations, de promotion de parcours diversifiés, de diversité et d'égalité entre les femmes et les hommes.

En concertation avec les 21 entités rattachées, une cartographie de l'encadrement supérieur a été établie. Elle comprend, outre les emplois de directeurs et de secrétaires généraux, les emplois fonctionnels de direction, les fonctionnaires des corps d'encadrement supérieur, ainsi que les contractuels occupant des postes de niveaux équivalents de responsabilité, soit au total près de 270 agents dans le périmètre ministériel.

Prévue dans la réforme, une instance collégiale d'évaluation a été créée : le comité Parcours et carrière des SPM, qui établit un rapport d'appréciation et d'orientation au bénéfice de chaque cadre supérieur au minimum tous les 6 ans. Trois premières évaluations ont été réalisées en décembre, et le dispositif

va monter en charge progressivement d'ici 2025 pour atteindre 25 à 30 évaluations annuelles.

Autre pilier de la réforme, les revues annuelles des cadres ont été menées par le délégué à l'encadrement supérieur avec chacun des responsables des entités, afin d'identifier les potentiels, notamment les capacités managériales, et d'alimenter les viviers de recrutement et les programmes de développement professionnel associés, mais aussi les besoins d'accompagnement individuel et les plans de succession. Un vivier des futurs cadres de direction a été constitué et suivra un programme pour les « jeunes talents ».

UNE DIRECTION AU CŒUR DE L'ÉVÈNEMENT

L'année 2023 a été notamment marquée par le remaniement intervenu le 23 juillet qui a mobilisé les équipes de la DSAF pour le soutien du cabinet de la Première ministre et des ministres délégués et secrétaires d'Etat placés auprès d'elle.

Elle a été l'occasion

- d'aller à la rencontre du public avec les rendez-vous au jardin, la fête de la musique, les journées européennes du patrimoine, le conseil national de la Refondation (CNR), ou encore le forum pour l'emploi ;
- de sensibiliser les services et les agents aux thèmes et valeurs portés par la DSAF et qui sont au cœur de la double labellisation avec les séminaires sur le handicap et les violences faites aux femmes ;
- de partager notre sens du collectif à l'occasion de la fête de la DSAF ou de l'arbre de Noël à l'opéra Garnier.

Le remaniement



En juillet 2023, l'équipe gouvernementale autour de la Première ministre Elisabeth Borne a été remaniée. Les équipes de la DSAF se sont pleinement mobilisées au cours de cette période, qu'il s'agisse de celles intervenant en proximité sur site, ou de celles travaillant en back office.

Les agents avaient été préparés avec la constitution et la formation des équipes, la mise à jour de la documentation pour les chefs de cabinets et les conseillers, la constitution des kits pour les équipes de sites, etc. Des équipes de proximité composées d'un chef de site et de référents des différents domaines métiers (logistique, RH, informatique) ont joué un rôle d'interface avec les membres des nouveaux cabinets durant les premières semaines.

Elles ont apporté aux cabinets les moyens nécessaires pour assurer leurs missions : instruction des dossiers RH des conseillers entrants et sortants, installation logistique, équipement informatique et téléphonique, abonnements presse numériques.

Outre quelques aménagements réalisés à l'hôtel du Petit Monaco où est installé le ministère délégué chargé de l'égalité entre les femmes et les

hommes et de la lutte contre les discriminations, ce remaniement s'est également traduit par le transfert du secrétariat d'Etat chargé de l'enfance du site de Ségur vers l'hôtel de Rothelin-Charolais

Les ouvertures au public

Les rendez-vous au jardin – 2,3 et 4 juin 2023



La 20^{ème} édition avait pour thème « Les musiques du jardin ». La journée du vendredi, consacrée aux scolaires, a permis d'accueillir 480 enfants du CE1 au CM2 des académies de Paris, Créteil, Versailles et du Calvados. Durant le week-end, plus de 3 500 personnes ont découvert le jardin, son histoire et les activités animées par les partenaires, les jardiniers et 53 agents volontaires de la DSAF.

La fête de la musique – 21 juin 2023



La Fête de la musique a clôturé une journée consacrée à la restitution des travaux du Conseil national de la Refondation de la Jeunesse. Trois formations musicales se sont produites sur scène dans la cour d'honneur de l'hôtel de Matignon : le groupe Pirogue, le pianiste Thomas Enhco et la chanteuse Emma Peters.

Les journées européennes du patrimoine 15, 16 et 17 septembre 2023

Cette 40^{ème} édition avait une double thématique, « patrimoine vivant » et « patrimoine du sport ». Plusieurs nouveautés ont été proposées comme la déambulation dans l'ensemble des jardins ou la mise en place de supports de visite numériques accessibles par QR code. Les visiteurs ont également pu profiter d'animations riches et variées au sein des hôtels de Matignon, de Rothelin-Charolais, de Clermont et de Castries.

Cette édition a accueilli plus de 17 000 visiteurs pendant le week-end ainsi que 300 scolaires des académies franciliennes et normande qui ont eu

l'opportunité de découvrir l'hôtel de Matignon le vendredi 15 septembre, dans le cadre du dispositif « Levez les yeux ! »

Le forum pour l'emploi

Afin de renforcer l'attractivité des services du Premier ministre et de valoriser les métiers de la fonction publique, la DSAF a organisé, le 6 avril 2023, le forum de l'emploi public « interministériel » sur le site de Ségur.



Y ont participé, aux côtés de la DSAF :

- 13 employeurs des services du Premier ministre et autorités indépendantes budgétairement rattachées : le Secrétariat général du Gouvernement (SGG), le Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN), le Service d'information du Gouvernement (SIG), l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (ARCOM), la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA), la Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement (CNCTR), la Commission nationale Informatique et liberté (CNIL), le Défenseur des droits (DDD), la Direction de l'information légale et administrative (DILA), la Direction interministérielle du numérique (DINUM), France Stratégie, la Haute

autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP), et l'Institut des hautes études de la défense nationale (IHEDN).

- 5 autres services externes aux SPM (ministères sociaux, ministère des armées avec la direction générale de l'armement), la Région Ile-de-France, ainsi que des établissements publics (Etablissement français du sang et Agence nationale de la recherche).

Le forum a remporté un vif succès avec 389 inscriptions. Les participants ont pu rencontrer les exposants et prendre part aux différentes activités proposées telles que :

- Les trois conférences/tables rondes sur l'attractivité de la fonction publique portant sur :

- les attentes des jeunes générations vis-à-vis du travail
- la fonction RH au défi d'un monde qui change : diagnostic et pistes d'actions pour les acteurs RH
- le management et l'évolution des pratiques managériales

- Les ateliers thématiques et démonstrations de talents :

- espace photo professionnelle
- entretiens de conseil en évolution professionnelle
- conseils en prise de parole pour réussir son entretien de recrutement
- rencontre avec les jardiniers de Matignon.



La semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées

En 2023, la semaine européenne avait pour thématique « La transition numérique : un accélérateur pour l'emploi des personnes en situation de handicap ? ». Le moment phare en a été, le 14 novembre 2023, un séminaire sur ce thème organisé dans l'auditorium Marceau-Long, dont l'ouverture a été assurée par Claire LANDAIS, Secrétaire générale du Gouvernement.

Deux conférences ont ponctué cet événement. La première a porté sur le regard du Défenseur des droits sur la transition numérique et l'accès aux droits, animées par Fabienne JEGU, conseillère experte Handicap au Défenseur des Droits.



De gauche à droite, Fabienne JEGU (DDD), Stéphane GENEAU (DSAF), Jérémie VALLET (DINUM), Rajae ELLI HAAARRRRRAKKK (Veebya), Anthony BABKINE (Diversidays), Lilia BENCHABANE (humoriste) Marine NEUVILLE (FIPHFP), Stéphanie MORK (DSAF) Emilie BOURIEAU (SGDSN), Yannick LELOUP (DDD), Jamshid KOHANDEL (DINUM), Lionel GUILLAUME (DSAF)

La seconde, sous la conduite de Stéphanie SCHAER, directrice interministérielle du numérique et Marine NEUVILLE, directrice du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), était consacrée aux évolutions réglementaires et le partenariat FIPHFP/DINUM pour les agents publics sur l'accessibilité numérique.



Les tables rondes qui ont suivi portaient sur les sujets du « Numérique et quotidien de travail » et « Numérique et emploi ». Ponctuées par les animations de Lilia BENCHABANE, humoriste, chroniqueuse, artiste, elle-même en situation de handicap visuel, elles ont permis à différentes personnes de témoigner de leur vécu de personne en situation de handicap visuel, auditif, moteur.

Elles ont été l'occasion d'évoquer les diverses mesures mises en place en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la fonction publique, qu'il s'agisse d'accessibilité numérique, bâtementaire ou dans le domaine de la communication. La mise en accessibilité du Pôle Légifrance de la DILA, le développement des sites accessibles selon les normes du RGAA (référentiel général d'amélioration de l'accessibilité), les priorités d'actions de la DGAFP en matière de politiques de recrutement, d'égalité et de diversité ont également été abordées.

Des ateliers de sensibilisation, des temps d'échanges et des ateliers pratiques, ouverts à tous les agents des services de la Première ministre ont été organisés sur différents sites :

- ateliers d'initiation à la langue des signes française sur le site Ségur/Fontenoy et au 32, rue de Babylone
- ateliers de sensibilisation des agents aux règles d'accessibilité bureautique / numérique, sur le site Ségur/Fontenoy
- séminaire de sensibilisation au management inclusif, organisé en lien avec le SGDSN, au 69, rue de Varenne



Le duo day a quant à lui connu un grand succès puisque 57 duos ont été conclus contre 34 en 2022.

Le séminaire sur les violences conjugales

Dans le cadre de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, la DSAF a organisé le 30 novembre un séminaire sur l'accompagnement et la prise en charge des agents victimes de violences conjugales. En effet, accéder et se maintenir dans un emploi est une condition majeure pour l'autonomie et l'émancipation des victimes de violences conjugales qui doivent trouver, sur leur lieu de travail, l'écoute et l'accompagnement dont elles ont besoin. En Europe, 42% des victimes de violences se sont confiées, sur leur situation, auprès de collègues.

Le séminaire s'est ouvert par la projection du film « Les violences au sein du couple » de la Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF) sur le thème de « libérons la parole ». Il s'est poursuivi avec les interventions de la fondatrice de la Maison des femmes de Saint-Denis sur les mécanismes de la violence et des commissaires de la direction départementale des services de police des Hauts-de-Seine sur la protection des victimes de violence conjugales.

Une table ronde, rassemblant un chef de bureau, une référente RH et le service social de la Direction de l'information légale et administrative (DILA), a été consacrée aux questions liées aux modalités d'accompagnement d'agents victimes sur le lieu de travail. L'employeur, la hiérarchie et les collègues de travail sont en effet des acteurs de repérage et d'orientation essentiels, contribuant ainsi au double enjeu d'égalité au sein du milieu professionnel et de maintien dans l'emploi de ces agents victimes. Le séminaire s'est clôturé par la diffusion d'un témoignage audio d'un agent victime sur le temps de la reconstruction et par l'inauguration de l'exposition photographique Kintsugi reflets de femmes : « réparer, reconstruire, réinventer ».

500 violentomètres ont été distribués à des agents tandis qu'un dossier a été réalisé par le centre de documentation sur la thématique des violences conjugales et familiales.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	
	Respecte tes décisions, tes goûts et tes goûts	Accepte tes amis, amis et ta famille	A confiance en toi	Est content quand tu te sens dépendre	Share de ton accord pour ce que vous faites ensemble	Tu fais ce changement si tu refuses de faire quelque chose	Revoies tes opinions et tes projets	Se moque de toi en public	Est jaloux et possessif en permanence	Tu maquille	Contrôle tes sorties, habits, maquillage	Fouille tes textos, mails, appels	Insulte pour que tu lui envoies des photos intimes	Traque de ta famille et de tes proches	T'oblige à regarder les films pornos	T'humilie et te traite de fou quand tu lui fais des reproches	"Plus de plaisir" lorsque quelque chose lui déplaît	Menace de se suicider à cause de toi	Menace de enfiler des photos intimes de toi	Tu accuse le feu, la grippe, la saouls, la fatigue	Tu traite les autres intimes sans ton consentement	T'oblige à avoir des relations sexuelles	Tu menace avec une arme	
PROFITE Ta relation est saine quand il...					VIGILANCE, DIS STOP ! Il y a de la violence quand il...								PROTÈGE-TOI, DEMANDE DE L'AIDE Tu es en danger quand il...											

Les rendez-vous festifs

La fête de la DSAF

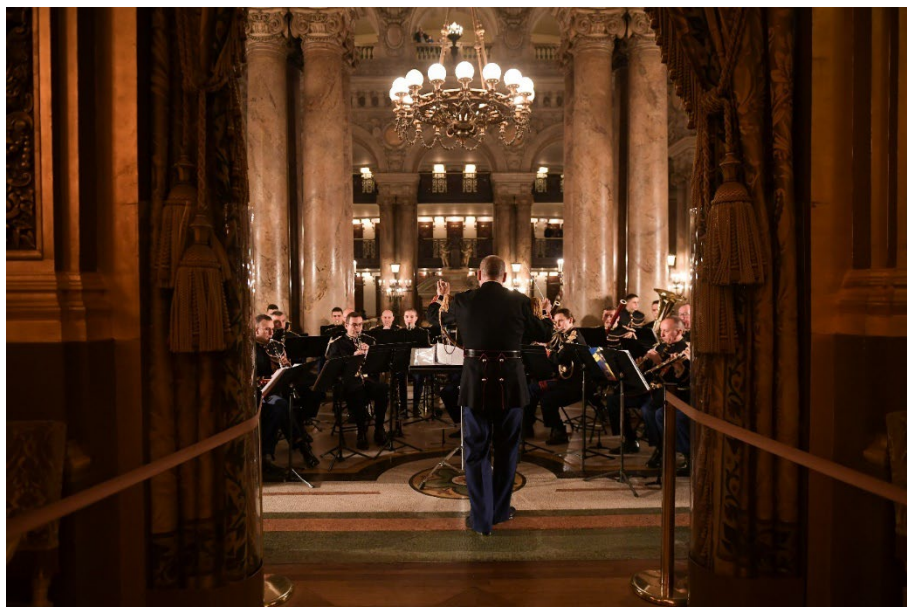


La Fête de la DSAF s'est tenue le 30 juin 2023 dans le jardin de l'hôtel de Castries. 300 personnes ont pu déguster les préparations culinaires réalisées par les intendances et les agents. Les 10 stands répartis dans le jardin ont été tenus et animés par 40 volontaires issus de différents services, dans une ambiance conviviale et festive.



L'arbre de Noël de Matignon

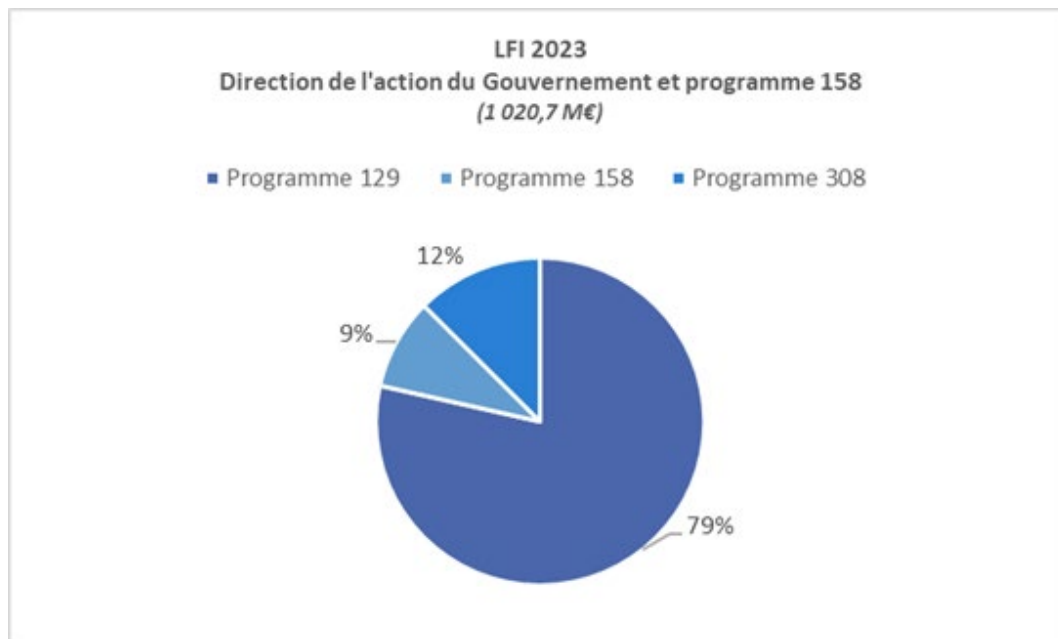
L'Arbre de Noël de Matignon est un événement très apprécié par les agents des services du Premier ministre.



Les enfants âgés de 4 à 12 ans, accompagnés de leurs parents, ont assisté à un spectacle à l'Opéra Garnier, le dimanche 10 décembre 2023. Le discours de la Première ministre, la prestation musicale de la Garde Républicaine et le goûter servi dans le grand foyer de l'opéra ont été les temps forts de cette journée.

ANNEXE - LES MOYENS HUMAINS ET BUDGÉTAIRES DE LA DSAF

Les crédits portés par la DSAF sont inscrits en loi de finances sur l'action 10 « Soutien » du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental ». En gestion, ces crédits sont inscrits sur le budget opérationnel de programme (BOP) « Soutien ». Le responsable de ce BOP est le directeur des services administratifs et financiers des services du Premier ministre.



- En 2023, 25 339 actes de gestion ont été opérés par le bureau de la gestion financière et des déplacements pour un montant global d'environ 48 M€ et un volume total de dossiers en légère hausse (+2,7%).
- 2 150 demandes d'assistance et de paramétrage ont été traitées (Chorus, Place, Appach, carte achat, carte affaires) pour 1 595 comptes utilisateurs et 240 cartes bancaires.

Hors titre 2, ces crédits ont vocation à couvrir les dépenses de fonctionnement et d'investissement des services soutenus dans le périmètre (cabinets, secrétariat général du Gouvernement, DSAF, instances et entités rattachées aux services du Premier ministre, etc.) ainsi que les coûts liés à

l'ensemble immobilier Ségur-Fontenoy. L'action 10 comprend également des crédits d'intervention pour financer notamment des subventions accordées par la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (DILCRAH) et les crédits de fonctionnement de la Délégation interministérielle à l'encadrement supérieur de l'Etat (DIESE).

Les effectifs relevant de l'action 10 et la masse salariale concernent principalement la DSAF mais également les personnels au service des anciens Premiers ministres et des anciens Présidents de la République.

La DSAF dispose également de crédits inscrits sur le programme 723 « Opérations immobilières nationales et des administrations centrales ». Ces crédits ne peuvent être mobilisés que pour les dépenses liées au patrimoine immobilier de l'État.

Programme 129 « Coordination du travail gouvernemental »

Les dépenses de personnel et les moyens humains

La dotation 2023 inscrite en loi de finances initiale (LFI) pour les dépenses de personnels de la DSAF s'élevait à 50,1 M€, pour un plafond de 553 équivalents temps pleins travaillés (ETPT) sur l'action 10 du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » auxquels s'ajoutent environ 230 ETP sur l'action 1 du programme, soit un total de 783 ETP.

La masse salariale consommée s'est élevée à 46,3 M€, l'écart à la LFI s'expliquant principalement par la prise en compte d'un socle 2022 ayant servi à calibrer la masse salariale en budgétisation plus élevé que l'exécution constatée in fine en 2022 et une prévision maximaliste des dépenses de CAS « Pensions ».

S'agissant des moyens humains de la DSAF, le tableau ci-après rend compte des effectifs physiques présents au 31 décembre 2023 (y compris les contractuels, les apprentis et les personnels mis à disposition).

Direction et fonctions transverses	12
Sous-direction des ressources humaines (SDRH)	79
Sous-direction de la programmation et des affaires financières (SDPAFI)	91
Sous-direction des sites historiques et des transports (SDSHT) - action 10	135
Sous-direction des sites historiques et des transports (SDSHT) - action 1	229

Division du pilotage, des services généraux et du site de Ségur-Fontenoy (DPSG)	97
Division des systèmes d'information (DSI)	101
Centre de documentation	14
Service médical	5
TOTAL DES EFFECTIFS DSAF	762

Les dépenses de fonctionnement

La dotation 2023 inscrite en LFI 2023 pour les dépenses de fonctionnement, hors dépenses d'intervention, s'élevait à 67,8 M€ en autorisations d'engagement (AE) et 83 M€ en crédits de paiement (CP) hors titre 2.

Hors titre 2, les dépenses constatées dans le périmètre de la DSAF (action 10 du programme 129 hors dépenses d'intervention) atteignent 57,4 M€ en AE et 81 M€ en CP. Ces dépenses se répartissent comme suit :

Poste de dépense	Montant de la dépense (CP, en M€)	
	2022	2023
Dépenses immobilières sites historiques	8,2	10,2
Loyers Ségur-Fontenoy	25,7	28,1
Fonctionnement logistique Ségur-Fontenoy	4,5	5,4
Fonctionnement courant logistique et dépenses automobiles	3,6	4,85
Frais de représentation et frais de déplacements (dont vols ETEC)	4,6	5
Dépenses informatiques et de télécommunications, y compris projets	15,7	16,5
Action sociale, formation, gratifications de stagiaires, frais de justice, accompagnement à la mobilité	3,2	3,05
Dispositif d'accompagnement et de formation des cadres dirigeants	1,2	2,4
Etudes, séminaires, communication et autres dépenses	1,5	1,6
Fonctionnement du centre de documentation	1,2	1,4
Dépenses RH du Défenseur des droits ¹	0,5	0
Investissements immobiliers et automobiles	2,8	2,2
Investissements informatiques	0,6	0,3
TOTAL	73,3	81

¹ Explication de l'évolution : les dépenses d'action sociale et de formation du Défenseur des droits, auparavant supportées par le BOP Soutien, ont été transférées en projet de loi de finances 2023 sur le programme 308 à sa demande, le Défenseur des droits souhaitant désormais gérer seul ces crédits.

Les coûts immobiliers et les frais liés aux locaux, hors dépenses d'investissement, représentent 54 % des dépenses totales. Ils sont constitués à hauteur de 28,8 M€ de loyers et taxes associés et de 14,9 M€ de coûts d'occupation, tels que les fluides, le nettoyage des locaux, les prestations d'accueil et de gardiennage, l'entretien et la maintenance des locaux, les espaces verts et équipements.

L'exécution 2023 sur l'action 10 du BOP « Soutien » se caractérise par une hausse des dépenses liée à l'inflation sur l'ensemble des postes de fonctionnement courant (papier, carburant, frais de déplacement, frais de représentation, consommables informatiques ...) et plus spécifiquement sur les dépenses immobilières telles que les dépenses de fluides pour l'ensemble des sites de la DSAF (+ 101% par rapport à 2022).

Programme 723 « Opérations immobilières nationales et des administrations centrales »

Ce compte d'affectation spéciale finance, grâce aux recettes issues des produits de cessions d'actifs immobiliers et des produits de redevances domaniales ou de loyers perçus par l'État, des projets immobiliers et des dépenses d'entretien à la charge du propriétaire, sur le parc immobilier dont l'État est propriétaire. Les services du Premier ministre disposent d'un BOP constitué de trois UO dont une pour le Conseil d'État, une pour la Cour des comptes et une pour la DSAF.

En 2023, les mises à disposition du BOP des services du Premier ministre se sont élevées à 22,6 M€ en AE (dont 14,2 M€ de reports d'AENE) et 14,9 M€ en CP. Au sein de ce BOP, les crédits de la DSAF s'élevaient à 18,6 M€ en AE (dont 14,1 M€ de reports d'AENE) et 12,9 M€ en CP. Ont été consommés sur ce BOP 20,2 M€ en AE (dont 14,4 M€ d'autorisations d'engagement affectées et non engagées) et 13,9 M€ en CP, soit 91 % des AE et 93 % des CP mis à disposition. Cette sous-consommation en AE et en CP s'explique principalement par des décalages d'activité de la Cour des comptes.

La consommation totale de l'UO DSAF en 2023 est de 18,6 M€ en AE (dont 14,1 M€ d'AENE) et 12,6 M€ en CP, soit 99,3 % des AE et 98 % des CP. Ces crédits ont permis principalement d'assurer la poursuite de l'entretien à la charge du propriétaire et de l'opération de rénovation de l'hôtel de Castries, ainsi que le financement des travaux complémentaires nécessaires pour le futur site du GIC dont la livraison est attendue au premier semestre 2024. Au-delà, l'opération sur les façades « côté rue » de l'hôtel Lebel débutée en 2022 est terminée.

Crédits photos :

Yves MALENFER / DSAF photographies pages : 5, 12 à gauche, 15 à gauche, 16, 21, 27, 40

Benoit GRANIER / DSAF photographies pages : 12 à droite, 35, 41, 43, 44, 46

Damien CARLES / MATIGNON photographies pages : 39, 47

Hayat FOURET / DSAF photographie page : 33

Philippe TYBERGHIEN / DSAF photographies pages : 14 et 15 à droite

LES CHIFFRES CLÉS DE LA DSAF EN 2023



762 agents avec un taux de féminisation de 43 % et un taux de télétravail de 40 %.

Un taux de turnover de **22,2 %**.

3 014 agents gérés

3 209 actions de formation dispensées



Un budget de **1 020,7 millions d'€** répartis sur trois programmes pour l'ensemble des services du Premier ministre et des AAI (autorités administratives indépendantes)

442 marchés publics actifs

33 687 transactions relatives à la dépense transitant par le centre de service partagé financier



130 942 appels reçus par le standard de Matignon dont 6 % en heures non-ouvrées

49 116 courriers traités pour le Premier ministre et les secrétaires d'Etat rattachés



25 746 appels au Service Desk

Plus de **2 850** postes informatiques en service

16 173 demandes et **6 467 incidents** traités

431 interventions en astreinte dont 95 % résolues en moins d'une heure



Un parc immobilier de **89 000m²** de surface utile brute répartis en **20** implantations

8 153 demandes et incidents logistiques traités et **23 488** appels reçus au centre d'appels et de suivi

DSAF



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

Direction des services administratifs
et financiers du Premier ministre

